

## Objectifs et plan d'action

### 1. INTRODUCTION : les engagements généraux des signataires de la CTG

La signature de la CTG engage chaque signataire à poursuivre, en coopération avec les autres signataires, un objectif commun : apporter des réponses adaptées aux besoins et attentes des familles qui résident sur le territoire concerné, et notamment permettre de :

- pérenniser et optimiser d'une part le déploiement des équipements, et d'autre part l'offre des services existante
- définir et développer une offre nouvelle, afin de répondre à des besoins non satisfaits par les équipements et services existants

Les rôles de chacun sont différenciés dans la poursuite de cet objectif. Ces signataires sont les suivants :

- **La CAF** s'engage à :
  - financer et accompagner les gestionnaires des équipements et services éligibles, en place sur le Territoire
  - conseiller les porteurs de projets et apporter son appui aux démarches de création de nouveaux équipements et services entrant dans son champ de compétence.
- **L'EPCI** s'engage à :
  - définir et conduire les politiques et actions d'envergure intercommunale entrant dans le cadre de la CTG ; le cas échéant, elle peut accompagner et soutenir des projets à cette même échelle portés par d'autres acteurs
  - mener et/ou encourager la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs directement ou indirectement concernés, voire impactés, lors du développement des projets qu'elle conduit ou accompagne ; elle est garante d'une démarche de co-construction de ces projets
  - animer les partenariats locaux dans le cadre de la CTG.
  - animer la gouvernance de la CTG (Comité de Pilotage)
- **Les communes du Territoire** s'engagent à :
  - définir et conduire les politiques et actions à l'échelon communal entrant dans le cadre de la CTG ; le cas échéant, elles peuvent accompagner et soutenir des projets portés par d'autres acteurs
  - mener et/ou encourager la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs directement ou indirectement concernés, voire impactés, impactés lors du développement des projets qu'elles conduisent ou accompagnent sur leur territoire
  - porter ces projets à la connaissance des autres communes et de l'intercommunalité émergeant sur leur territoire
  - participer à la gouvernance de la CTG dans le cadre du Comité de Pilotage

Ces 3 signataires assurent, chacun à leur niveau et dans leur champ de compétences, une veille quant à l'**évolution des besoins et attentes des familles**, de même que quant aux **pistes d'actions nouvelles** pouvant être activées sur le Territoire : cette démarche peut conduire le territoire à **décider de faire évoluer son plan d'action dans le temps**.

Par ailleurs, il est important de noter que **d'autres acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre de la CTG** : il s'agit de tous les acteurs institutionnels et acteurs de terrain intervenant dans les domaines généraux qu'encadre la CTG et, particulièrement, dans les domaines d'action définis dans le plan d'action pluriannuel.

Ces autres acteurs seront régulièrement invités à :

- contribuer à la concertation autour des projets qui émergent localement et sont conduits dans le cadre de la CTG
- participer à l'instance de pilotage de la CTG.

## 2. OBJECTIFS GENERAUX partagés au regard des besoins locaux

| CHAMPS D'INTERVENTION                       | OBJECTIFS PARTAGES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | INDICATEURS D'EVALUATION A LA FIN DE LA CTG                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ensemble du territoire</b>               | Poursuivre le déploiement et l'ancrage d'une démarche de concertation et de coopération entre les acteurs du territoire, de partage d'expériences, de promotion d'initiatives locales réussies, de mutualisation d'idées et de moyens, visant l'amélioration des conditions de vie des familles sur le territoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Eléments significatifs de la réalisation de la démarche.<br><br>Compte-rendu des actions menées dans ce cadre.                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ensemble des équipements et services</b> | Préserver le fonctionnement des équipements et services existants, notamment associatifs, à destination des familles.<br><br>Identifier les tendances lourdes concernant l'évolution des besoins et attentes des familles ; accompagner ou initier, la création d'équipements et services susceptibles de répondre à ces nouveaux besoins et attentes.<br><br>Etablir et mettre à disposition des habitants du territoire un inventaire des équipements et services aux familles.<br><br>Veiller à l'accès de tous aux droits et faciliter la coordination des interventions sur le territoire et soutenir les actions prioritaires et le développement de nouvelles. | Repérage de l'ensemble des équipements sur le territoire et connaissance partagée des services qu'ils rendent à la population.<br><br>Inventaire actualisé des nouveaux et services offerts, dont ouverture effective de la France services.                                                                                                     |
| <b>Petite enfance</b>                       | Installer pleinement le RPE dans sa mission de « Guichet unique d'Information » à destination des familles, ainsi que globalement, dans l'ensemble des ses missions à destination des familles, d'une part, et des professionnels de l'accueil petite enfance, d'autre part.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Compte-rendu d'activité annuel du RPE et bilan-évaluation de son agrément de fonctionnement 2024-2028                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                             | Améliorer quantitativement et qualitativement l'offre d'accueil des jeunes enfants :<br><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- par la rénovation ou des travaux d'amélioration au sein des EAJE, si repérés comme nécessaire (ancienneté du bâtiment, préconisations Pmi...),</li> <li>- par l'installation de structures d'accueil existantes dans de nouveaux locaux,</li> <li>- par la création ou le soutien à la création de structures nouvelles,</li> <li>- par l'accompagnement des candidats à l'installation comme professionnels de l'accueil individuel.</li> </ul>                                                                                 | Nombre d'établissements rénovés et améliorés / budget consacré aux travaux.<br>Nombre d'EAJE ayant bénéficié du FME (Fonds de modernisation des EAJE).<br>Nombre de places d'accueil offertes pour chaque type de mode d'accueil et évolution.<br>Evolution de la demande observée sur le territoire.<br>Nombre de MAM créées sur le territoire. |
|                                             | Soutenir le déploiement d'une offre variée de modes d'accueils sur le territoire, afin de répondre au mieux aux besoins des familles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Compte-rendu d'activité annuel du RPE et bilan-évaluation de son agrément 2024-2028.                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                             | Concernant l'accueil individuel, œuvrer pour un maintien – voire un accroissement – du nombre de places offertes :<br><br><ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner les familles dans leur choix d'un mode de garde pour leur enfant,</li> <li>- proposer aux professionnels un accompagnement de proximité de qualité (activités du RPE),</li> <li>- appuyer la création de MAM.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                               | Participation aux réunions et événements organisés par la CAF et la PMI.                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                         | Faciliter le parcours des familles, concernant la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire par des outils et une communication appropriés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Compte-rendu et évaluation des outils et de la communication mis en œuvre.                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | <p>Favoriser, à l'échelon intercommunal, les relations et les coopérations entre les professionnels de la petite enfance – structures d'accueil collectif, professionnels de l'accueil individuel, structures d'accompagnement des familles et d'aide à la parentalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En particulier : accompagner les démarches de mutualisation, d'actions communes et d'échanges et harmonisation des pratiques.</li> </ul> <p>S'appuyer sur l'accompagnement par les services de la CAF dans les démarches de professionnalisation et de mise en réseau.</p>                                                                     | Nombre d'actions et domaines de coopération / mutualisations concrètement mises en œuvre / production d'un bilan-évaluation de ces actions.                                                                                                                                                             |
| <b>Enfance Jeunesse</b> | <p>Inviter les jeunes à participer à la vie du territoire, les accompagner dans la réalisation de projets citoyens visant leur propre insertion dans la vie publique et leur contribution à celle-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Par exemple : favoriser l'implication des jeunes dans des projets nouveaux qui ont du sens pour eux, par exemple en leur confiant la gestion d'un budget participatif.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                | Nombre de projets portés par des jeunes (par exemple, animation de conseils municipaux jeunes, mise en œuvre de budgets participatifs jeunesse)                                                                                                                                                         |
|                         | Organiser ou soutenir l'organisation de lieux ouverts ou d'espaces de vie sociale pour les jeunes, leur permettant de se rencontrer, d'échanger, de partager des activités.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Nombre de lieux de vie sociale créés mobilisant une participation significative des jeunes                                                                                                                                                                                                              |
|                         | <p>Favoriser la création du lien social entre les jeunes, notamment dans les quartiers populaires (<i>constat persistant : en dépit d'une offre associative très riche, le lien social entre jeunes reste limité sur le territoire</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Particulièrement pour les 13-17 ans, proposer ou soutenir la mise en place d'actions "hors-les-murs", au plus près de leurs lieux de vie pour créer la relation, identifier des attentes et besoins non satisfaits, créer un lien durable avec des professionnels (par exemple : animateurs ou éducateurs de rue rattachés à une structure type Foyer d'Animation)</li> </ul> | <p>Nombre d'initiatives et d'actions ponctuelles ou pérennes mises en œuvre (par exemple, création et animation d'un atelier-vélo dans une citée d'habitations à loyers modérés).</p> <p>Dont actions bénéficiant d'un soutien de la CAF via le dépôt d'un dossier de Prestation de service jeunes.</p> |
| <b>Parentalité</b>      | <p>Accompagner les parents dans leur rôle éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mieux identifier leurs besoins et attentes (par une consultation régulière)</li> <li>apporter des réponses adaptées et sous des formes et sur des thématiques variées (par exemple, café parents, conférences thématiques...)</li> </ul> <p>Poursuivre et développer le partenariat avec le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)</p>                                                                                                                                                                                                  | <p>Nombre d'actions ponctuelles réalisées (exemple : soirées parentalité).</p> <p>Nombre d'actions soutenues par le REAAP.</p> <p>Nombre de thématiques différentes abordées.</p> <p>Compte-rendu des consultations menées auprès des parents.</p>                                                      |
|                         | <p>Face aux besoins croissants des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>accompagner le fonctionnement et le développement du Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) existant,</li> <li>étudier, avec les services de la CAF, la possibilité de transformer le LAPE en Lieu d'accueil Enfants Parents, LAEP, « labellisé » et soutenu par la Caf,</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Compte-rendu des modalités du soutien apporté au LAPE</p> <p>Transformation du LAPE en LAEP</p> <p>Nombre d'actions/initiatives en faveur des jeunes parents soutenues ou accompagnées ;</p>                                                                                                         |

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- remettre en place le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) porté par le Foyer d'Animation (ALSH) et soutenu par la Caf, qui vise notamment à faciliter les relations entre les parents et l'école – Envisager son extension / la mise en place du dispositif à d'autres communes,</li> <li>- engager une concertation avec les acteurs locaux et institutionnels visant la mise en place d'un Point Ecoute Jeunes ou Point Ecoute Famille.</li> </ul>                                     | <p>modalités de ce soutien / de cet accompagnement</p> <p>Nombre d'actions CLAS, contrat local d'accompagnement à la scolarité.</p> <p>Création et évaluation du PEJ ou PEF</p> |
| <b>Education</b>                                | Porter ou accompagner la mise en œuvre d'actions ciblées pour répondre à des besoins repérés sur le territoire (par exemple : éducation à la santé, citoyenneté, recyclage code de la route pour les aînés, formation au numérique <i>(voir également ci-dessous « inclusion numérique »)</i> ).                                                                                                                                                                                                                                                  | Nombre d'actions / Bilan-évaluation de ces actions.                                                                                                                             |
|                                                 | <p>Porter une réflexion commune et une concertation large sur l'ensemble des actions éducatives menées en tous lieux accueillant les enfants et jeunes du territoire (notamment écoles, activités périscolaires et extrascolaires).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par exemple : envisager la mise en place d'un PEDT à l'échelon intercommunal.</li> </ul>                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                 |
| <b>Culture et sport</b>                         | Poursuivre et déployer la politique intercommunale de soutien au tissu associatif local (subvention, accès à des salles pour les activités...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Types d'activités soutenues.<br>Montant des subventions allouées.<br>Nature des autres aides accordées.                                                                         |
|                                                 | <p>Dans le cadre de cette politique de soutien aux tissus associatif local, encourager les associations à mettre en place des conditions d'accès aux activités qui permettent de favoriser l'égalité et une équité d'accès des jeunes à la culture et au sport</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par exemple : tarifications modulées en fonction des moyens des familles, promotion des lieux culturels et patrimoniaux du territoire, actions ponctuelles type portes-ouvertes, accès aux manifestations et événements...</li> </ul> | <p>Compte-rendu des démarches mises en place par les associations locales dans cet objectif.</p> <p>Evolution du nombre de jeunes participant aux activités proposées.</p>      |
| <b>Inclusion numérique</b>                      | <p>Favoriser l'accès au numérique des populations qui en sont éloignées.</p> <p>Mettre en œuvre, soutenir ou faciliter la mise en œuvre d'actions visant l'inclusion numérique au sein de l'Espace Public Numérique (EPN) de la Maison France Services.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Nombre d'actions réalisées.</p> <p>Bilan-évaluation de ces actions.</p>                                                                                                      |
| <b>Santé</b>                                    | Envisager la reprise de la politique historiquement menée par l'EPCI en matière de prévention des conduites à risque et de promotion de la santé, notamment auprès des jeunes du territoire ; mettre en place ou soutenir la mise en place d'actions sur le territoire dans ce domaine.                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>Nombre d'actions réalisées.</p> <p>Bilan-évaluation de ces actions.</p>                                                                                                      |
| <b>Précarité et lutte contre les exclusions</b> | <p>Favoriser l'insertion professionnelle des publics précaires et très éloignés de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En particulier : poursuivre et promouvoir l'activité et les accompagnements individuels réalisés par le Chantier d'Insertion porté par l'EPCI</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 | Compte-rendu d'activité du Chantier d'Insertion.                                                                                                                                |

|                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                    | <p>Favoriser l'accès au logement sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En particulier, dans le cadre des compétences postées par la collectivité dans ce domaine : <ul style="list-style-type: none"> <li>- animer une concertation et une coopération larges entre les communes et avec les acteurs institutionnels et de terrain,</li> <li>- porter une réflexion commune concernant le logement, notamment le logement social, le logement des travailleurs saisonniers, le logement d'urgence</li> <li>- permettre le déploiement d'une politique et d'actions à l'échelon intercommunal (en transversalité avec les politiques d'aménagement du territoire, d'action sociale)</li> </ul> </li> </ul> | <p>Compte-rendu de la réflexion menée et compte-rendu des politiques et des actions concrètes potentiellement menées.</p>                                                                                  |
| <b>Accès aux droits et emploi</b>  | <p>Développer une stratégie partenariale favorisant l'accès aux droits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En particulier, dans le cadre de la France services : <ul style="list-style-type: none"> <li>- compléter le dispositif avec des offres de services ciblés sur des besoins spécifiques identifiés,</li> <li>- poursuivre et développer la politique facilitant la mise en œuvre sur le territoire de permanences d'accueil locales par les intervenants du champ médico-social et de l'insertion socio-professionnelle.</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Voir également Chantier d'Insertion, ci-dessus (« Précarité et lutte contre les exclusions »).</i></p>                                                     | <p>CR d'activité de la France services</p>                                                                                                                                                                 |
| <b>Habitat et cadre de vie</b>     | <p>Accompagner les habitants dans la mise en œuvre de travaux d'amélioration de leur logement (notamment : performance énergétique, aménagements en vue du maintien à domicile).</p> <p>Poursuite de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) portée par l'EPCI par convention avec l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>CR de l'OPAH</p>                                                                                                                                                                                        |
|                                    | <p>Porter des réflexions communes et élaborer des politiques publiques locales visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter l'installation / le maintien sur le territoire et la fluidité du parcours résidentiel - notamment pour les jeunes / jeunes couples issus du territoire (leur permettre de rester sur le territoire),</li> <li>- mettre en œuvre des projets immobiliers innovants favorisant la cohabitation intergénérationnelle, associée au déploiement de services adaptés aux occupants des habitats créés.</li> </ul>                                                                                                                                                                        | <p>Prise en compte de ces objectifs dans la politique de l'habitat et d'aménagement du territoire portée par l'EPCI / exposé de réalisations concrètes.</p>                                                |
| <b>Handicap</b>                    | <p>Initier et/ou accompagner les actions visant à favoriser l'intégration des personnes porteuses de handicap(s) dans la vie locale à travers l'insertion scolaire et un meilleur accès aux activités de loisirs, particulièrement les enfants, jeunes et jeunes adultes.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Bilan des actions initiées, accompagnées.</p>                                                                                                                                                           |
| <b>Animation de la vie sociale</b> | <p>Porter une réflexion commune sur les besoins, opportunités et modalités de mise en place d'un ou plusieurs dispositifs d'animation de la vie sociale (par exemple, ouverture d'un centre social, ou d'un espace de vie sociale, jardins partagés / poulailler collectif, tiers-lieu...).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Nombre et nature des initiatives accompagnées.<br/>Mise en évidence de la démarche de co-construction.<br/>Actions menées dans le cadre de l'Espace de vie sociale porté par une association locale</p> |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | <p>Accompagner / promouvoir des initiatives locales publiques ou privées : par exemple, les activités de l'Espace de vie sociale porté par le Foyer d'Animation.</p> <p>Créer du lien social à travers une démarche collaborative : co-construction, partage d'expériences, mutualisations de moyens.</p> |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

### 3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

#### 3.1 Vue d'ensemble

#### AXE 1 – Equipements et services petite enfance : adapter l'offre aux besoins évolutifs des familles

##### Objectif 1.1 : Répondre aux besoins des familles

- 1.1.1. Poursuivre l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil à l'échelle du territoire
- 1.1.2. Optimiser les réponses apportées aux besoins des familles
  - 1.1.2.1. Pérenniser les liens initiés entre les structures d'accueil collectif et le RPE
  - 1.1.2.2. Décloisonner l'attribution des places
- 1.1.3. Permettre un choix éclairé du mode de garde répondant au mieux aux besoins de l'enfant et de la famille

##### Objectif 1.2 : Optimiser le parcours des familles

- 1.2.1. Poursuivre la mise en place du « Guichet unique d'information de la Petite Enfance » (RPE)
- 1.2.2. Assurer le suivi de la mise en place du Dossier unique petite enfance, de sa montée en puissance

#### AXE 2 – Etablir et développer une stratégie de soutien à l'épanouissement sportif et culturel des enfants et jeunes du territoire

##### Objectif 2.1 : Soutenir l'offre d'activités de loisirs, sportifs et culturels

- 2.1.1. Soutenir et accompagner les associations locales et accompagner une démarche de « loisirs pour tous »
- 2.1.2. En particulier, favoriser l'accès des jeunes du territoire à la pratique musicale
  - 2.1.2.1. Poursuivre la politique de soutien aux écoles de musique du territoire par l'attribution de subventions de fonctionnement et/ou d'investissement.
  - 2.1.2.2. Engager une réflexion quant à une prise de compétence en matière de gestion des écoles de musiques du territoire, afin d'en déterminer la faisabilité et identifier les grandes lignes de la politique que porterait la collectivité.

##### Objectif 2.2 : ALSH / Equipements et services enfance-jeunesse : adapter l'offre d'accueils de loisirs aux besoins des familles et leur en faciliter l'accès

- 2.2.1. Accompagner le développement d'une offre d'accueil de loisirs répondant quantitativement et qualitativement aux besoins des familles
- 2.2.2. Organiser la concertation et la coopération entre les acteurs
  - 2.2.2.1. Mettre en place et réunir régulièrement une instance partenariale regroupant les collectivités et acteurs locaux et institutionnels

2.2.2.2. Envisager, notamment, l'élaboration d'un PEDT intercommunal

### Objectif 2.3 : ALSH / Faciliter l'accès à l'offre d'accueils de loisirs

- 2.3.1. Faciliter le parcours des familles
- 2.3.2. Mettre en place un outil de communication commun pour l'ensemble de l'offre ALSH, afin d'en faciliter la connaissance par les familles

## AXE 3 – Intégration sociale des personnes dans leur environnement : conforter et développer l'offre en la diversifiant et l'adaptant aux besoins des usagers

### Objectif 3 : Faciliter l'accès aux droits pour toute personne, et, particulièrement, faciliter l'accompagnement des personnes en difficulté

- 3.1. Renforcer et diversifier l'offre de service de la France services portée par l'EPCI
- 3.2. Maintenir un Chantier d'Insertion actif et visible sur le territoire
- 3.3. Co-élaborer et diffuser un répertoire des acteurs
- 3.4. Réinvestir et/ou soutenir la mise en œuvre sur le territoire d'actions de prévention et promotion de la santé à destination des jeunes et de soutien à la parentalité

## AXE 4 – Faire vivre la CTG

### Objectif 4.1 : Animer la CTG et organiser sa gouvernance

- 4.1.1. Conforter la « visibilité » de la fonction de chargé de coopération territoriale
- 4.1.2. Renforcer le rôle du Comité de Pilotage
- 4.1.3. Installer et animer des Comités Techniques par thématique

### Objectif 4.2 : Conforter, en la structurant, la coopération entre acteurs de terrain sur le territoire

## 3.2 Fiche-actions détaillées

Voir pages suivantes.

#### Légende

- P** Poursuivre / renforcer / compléter une action engagée
- N** Action nouvelle

## Axe 1 – Equipements et services petite enfance : adapter l'offre aux besoins des familles

### Objectif 1.1 : Répondre aux besoins des familles

#### Eléments de contexte

- Couverture des besoins d'accueil du jeune enfant insuffisante
- 80% des jeunes enfants vivent dans des foyers où les 2 parents travaillent
- Une forte territorialisation de l'offre d'accueil, qui sectorise la prise en charge des familles, au détriment parfois de leurs besoins
- Une préférence maquée des familles pour un accueil collectif, une perception souvent erronée des intérêts et inconvénients des différents modes d'accueils, par manque d'une information objective sur cette question
- Une volonté affirmée des professionnels de l'accueil collectif et individuel d'établir entre eux une concertation régulière et des coopérations

#### Objectifs généraux

- Mieux répondre aux besoins des familles en termes d'accueil collectif du jeune enfant
- Apporter aux familles une information complète sur les caractéristiques des différents modes de garde
- Optimiser l'exploitation des agréments des structures
- Favoriser une vision territoriale de l'accueil du jeune enfant

#### Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre

##### 1.1.1. Poursuivre l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil à l'échelle du territoire **P**

- Veiller à la mise aux normes les structures plus anciennes, créer des places supplémentaires (extension d'agréments) dans les structures existantes, créer de nouvelles structures.
- Soutenir les professionnels indépendants dans l'exercice de leur métier,
- Accompagner les élus du territoire dans une réflexion sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour faciliter l'installation de MAM sur le territoire.
- Informer les candidats au métier et accompagner les porteurs d'un projet de création de MAM dans la mise en œuvre de leur projet.

##### Points de vigilance :

- S'assurer d'une concertation systématique entre les communes, compétentes en matière de Petite Enfance
- Garantir une information transversale du territoire et de ses acteurs et instances lors de l'émergence de tout nouveau projet concernant l'accueil petite enfance, qu'il concerne les équipements ou les services aux familles et/ou de l'évolution des modalités du service rendu et/ou d'accès à ce service
- Etudier de façon concertée de l'impact de chaque projet sur les équipements et services existants

##### 1.1.2. Optimiser les réponses apportées aux besoins des familles

**1.1.2.1. Pérenniser les liens initiés entre les structures d'accueil collectif et le RPE** (+ éventuellement avec les professionnels indépendants), pour permettre l'élaboration de solutions d'accueil répondant au mieux aux besoins des familles : organisation de rencontres régulières dans l'année. **P**

**1.1.2.2. Décloisonner l'attribution des places** : expérimenter la mise en œuvre d'une instance commune pour l'attribution des places, en vue de sa pérennisation ; définir les modalités de la concertation et de la prise de décision au sein de cette instance **P**

##### Points de vigilance :

- Penser l'accueil du jeune enfant à l'échelle de l'EPCI et du bassin de vie des familles
- Anticiper les implications (notamment financières) liées l'attribution potentielle de places de garde à des enfants résidant hors du « territoire » couvert par une structure.
- Définir et mettre en œuvre des objectifs concrets de concertation et de coopération ; en particulier :
  - Echanger sur les difficultés rencontrées, rechercher collectivement des solutions, envisager notamment des mutualisations et réponses communes
  - Gérer de façon concertée les demandes hors offre standard / les situations complexes
  - Gérer de façon concertée les listes d'attente
- S'appuyer sur les outils de gestion du Dossier unique petite enfance pour établir un observatoire de la thématique sur le territoire.

##### 1.1.3. Permettre un choix éclairé du mode de garde répondant au mieux aux besoins de l'enfant et de la famille **N**

- Organiser et coanimer un temps d'information sur les modes de garde, avec les acteurs du territoire.

.../...

- Sensibiliser les familles sur les avantages et les inconvénients de chaque type de mode de garde, lutter contre les représentations, permettre de choisir le mode de garde le mieux adapté à l'enfant, ainsi qu'aux besoins et attentes des parents.

Points de vigilance :

- ↳ Organiser en amont de la période la plus importante de recherche/inscription (printemps)

### Calendrier

A partir de 2024 et tout au long de la CTG en cours.

### Périmètre de l'action

- Publics visés : familles
- Périmètre géographique : territoire de l'EPCI

### Partenaires

- EPCI – Communes
- EAJE – MAM / professionnels indépendants
- CAF

### Moyens mobilisés

- Humains : élus, chargé de coopération territoriale pour la coordination, responsable RPE, personnels des EAJE, professionnels indépendants, conseiller territorial et services de la CAF
- Techniques :
- Financiers : soutien financier de la CAF (dont bonus « Territoire CTG ») pour les nouvelles places éventuelles

### Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions partenariales / comptes-rendus
- Bilan de l'expérimentation de l'instance commune d'attribution des places et suite donnée
- Concrétisation des objectifs de concertation et de coopération : pistes d'actions, réalisations, résultats
- Données collectées dans le cadre de l'observatoire Petite Enfance de l'EPCI
  - Evolution du nombre de places d'accueil collectif/individuel sur le territoire
  - Evolution des listes d'attente de places d'accueil
  - Taux d'exploitation des agréments, en structures et en accueil individuel
  - Topologie des besoins des familles / satisfaction des familles vis-à-vis de l'offre d'accueil en réponse à leurs besoins

## Axe 1 – Equipements et services petite enfance : adapter l'offre aux besoins des familles

### Objectif 1.2 – Optimiser le parcours des familles

#### Eléments de contexte

- Mise en service du logiciel partagé (portail unique) d'inscription petite enfance (mai 2024)
- Montée en puissance du RPE en tant que « Guichet unique d'information », à poursuivre, avec une notoriété restant à développer
- Une offre d'accueil qui peine à répondre aux besoins des familles, induisant un besoin accru d'information et d'accompagnement
- Des familles sans solution de garde pour leur enfant, en raison de besoins atypiques ou faute de places disponibles à l'instant T

#### Objectifs généraux

- Suivre la mise en des outils et de procédures permettant de rassembler et traiter les demandes des familles de manière harmonisée – et les optimiser autant que nécessaire, en s'assurant de leur bonne appropriation par les familles
- Développer la notoriété du RPE en tant que Guichet unique d'information de la Petite Enfance, garantir la pertinence et la performance du service rendu aux familles.

#### Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre

##### 1.2.1. Poursuivre la mise en place du « Guichet unique d'information de la Petite Enfance » (RPE) **P**

- Mettre en place les modalités afférentes, en lien avec le référentiel CAF (mission renforcée du RPE), ainsi que les outils nécessaires à la réalisation de ses missions ; soutenir la montée en puissance de l'activité du RPE dans ce cadre
- Renforcer la notoriété du RPE tant auprès des familles qu'auprès des professionnels ; assurer la visibilité et l'accessibilité du service (communication, animations diverses) et procéder à son évaluation quantitative et qualitative (du point de vue des familles, des professionnels et des partenaires) ; mettre à jour l'ensemble de la documentation d'information destinée aux professionnels

##### Points de vigilance :

- Veiller au bon équilibre entre cette mission et les autres missions du RPE, au regard des moyens et outils dont est doté le service

##### 1.2.2. Assurer le suivi de la mise en place du Dossier unique petite enfance, de sa montée en puissance **P**

- Communiquer régulièrement en direction des familles et des partenaires , développer la notoriété de l'outil
- Accompagner les familles dans la prise en main de l'outil
- Evaluer qualitativement et quantitativement le service rendu et son appropriation par les familles
- Mettre en place toutes améliorations pertinentes de l'outil et des modalités d'accès et de fonctionnement

##### Points de vigilance :

- S'assurer de l'inclusivité de l'outil (son accessibilité pour toutes les familles)
- Maintenir une concertation étroite avec les structures du territoire qui ne participent pas à l'outil, voire engager un processus d'intégration de ces structures dans le dispositif

#### Calendrier

A partir de 2024 et tout au long de la CTG en cours.

#### Périmètre de l'action

- Publics visés : familles
- Périmètre géographique : territoire EPCI

#### Partenaires

- EPCI – Communes
- EAJE – MAM / professionnels indépendants
- CAF

.../...

### Moyens mobilisés

- Humains : élus, chargé de coopération territoriale pour la coordination, responsable RPE, EAJE et professionnels indépendants, conseiller territorial et services de la CAF
- Techniques : Dossier unique (logiciel), outils de communication et d'information
- Financiers : soutien financier de la CAF (dont bonus « Mission renforcée » et aide à l'investissement)

### Indicateurs de suivi

- Nombre de demandes traitées par le RPE au titre de sa mission de Guichet unique d'information
- Nombre de dossiers de familles/enfants saisis dans l'Espace Famille du logiciel du Dossier unique
- Evaluation de la satisfaction des familles vis-à-vis du Guichet unique et du Dossier unique

## Axe 2 – Etablir et développer une stratégie de soutien à l'épanouissement sportif et culturel des enfants et jeunes du territoire

### Eléments de contexte

- Activités de loisirs, sportives et culturelles
  - Un territoire doté d'une offre d'activités nombreuses et diversifiée, principalement mise en œuvre par des acteurs associatifs
  - Une préoccupation quant à l'accessibilité de cette offre à tous les jeunes
  - Un territoire engagé dans une politique volontariste de soutien aux acteurs associatifs
- Focus ALSH :
  - 80% des enfants et jeunes mineurs vivent dans des foyers où les 2 parents travaillent
  - Couverture des besoins d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants et jeunes mineurs insuffisante
  - Des structures en difficulté pour recruter les personnels d'encadrement nécessaires au fonctionnement des accueils à pleine capacité des agréments ; le nombre de places offertes est régulièrement ajusté à l'encadrement disponible
  - Une volonté affirmée des gestionnaires des structures ALSH d'établir entre eux une concertation régulière et des coopérations
  - Une offre diverse et inégalement répartie sur le territoire et mal identifiée par les familles

### Objectifs généraux

- Améliorer et rendre plus accessible l'offre d'accueil de type ALSH
- Développer une concertation et des coopérations entre acteurs à l'échelle du territoire

### Objectif 2.1 – Soutenir l'offre d'activités de loisirs, sportifs et culturels

#### Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre

#### 2.3.3. Soutenir et accompagner les associations locales et accompagner une démarche de « loisirs pour tous » **P**

- Poursuivre la politique de soutien aux associations, par l'attribution de subventions de fonctionnement et/ou d'investissement
- Accompagner les associations locales dans la mise en œuvre de modalités d'accès aux activités qu'elles proposent, susceptibles, en particulier, de favoriser l'accès pour tous les jeunes à ces activités (réflexion autour des freins et leviers, dispositions permettant de lever les freins).
- Contribuer à la valorisation des initiatives vertueuses, y compris par un subventionnement bonifié

##### Points de vigilance :

- Organiser des temps de réflexion partagés, à l'échelle du territoire
- Evaluer l'efficacité de la politique mise en œuvre, notamment en matière d'accessibilité de l'offre de loisirs

#### 2.3.4. En particulier, favoriser l'accès des jeunes du territoire à la pratique musicale

##### 2.3.4.1. Poursuivre la politique de soutien aux écoles de musique du territoire par l'attribution de subventions de fonctionnement et/ou d'investissement. **P**

##### Afin de :

- Identifier collectivement les enjeux locaux, les difficultés et opportunités.
- Identifier collectivement des pistes de mutualisation de moyens visant à renforcer, développer et pérenniser de l'offre d'accueil de loisirs ; engager la mise en œuvre des pistes validées par le territoire.

##### 2.3.4.2. Engager une réflexion quant à une prise de compétence en matière de gestion des écoles de musiques du territoire, afin d'en déterminer la faisabilité et identifier les grandes lignes de la politique que porterait la collectivité. **N**

##### Points de vigilance :

- Préserver l'étendue et la qualité des activités de pratique musicale, notamment le travail mené à grande échelle au sein des écoles du territoire.

## Objectif 2.2 – ALSH / Equipements et services enfance-jeunesse : adapter l'offre d'accueils de loisirs aux besoins des familles et leur en faciliter l'accès

### Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre

#### 2.2.1. Accompagner le développement d'une offre d'accueil de loisirs répondant quantitativement et qualitativement aux besoins des familles **N**

- Optimiser et sécuriser la capacité d'accueil des structures existantes (dont : locaux, équipes d'encadrement), créer des places supplémentaires (extension d'agréments) dans les structures existantes, créer de nouvelles structures, envisager des mutualisations de moyens pour optimiser l'offre (par exemple : recrutement et formation des personnels encadrants, analyse de la pratique).
- Accompagner les communes, aujourd'hui seules compétentes en matière d'organisation et de gestion d'accueils de loisirs, dans une réflexion sur les moyens d'améliorer l'offre dans ce domaine ; accompagner les porteurs d'un projet de création de structure ALSH

##### Points de vigilance :

- S'assurer d'une concertation systématique entre les communes, compétentes en matière d'Enfance-Jeunesse
- Garantir une information transversale du territoire et de ses acteurs et instances lors de l'émergence de tout nouveau projet concernant l'accueil petite enfance, qu'il concerne les équipements ou les services aux familles et/ou de l'évolution des modalités du service rendu et/ou d'accès à ce service
- Etudier de façon concertée de l'impact de chaque projet sur les équipements et services existants

#### 2.2.2. Organiser la concertation et la coopération entre les acteurs

##### 2.2.2.1. Mettre en place et réunir régulièrement une instance partenariale regroupant les collectivités et acteurs locaux et institutionnels **N**

Afin de :

- Identifier collectivement les enjeux locaux, les difficultés et opportunités.
- Identifier collectivement des pistes de mutualisation de moyens visant à renforcer, développer et pérenniser de l'offre d'accueil de loisirs ; engager la mise en œuvre des pistes validées par le territoire.

##### 2.2.2.2. Envisager, notamment, l'élaboration d'un PEDT intercommunal **N**

Afin d'instaurer une démarche partagée de concertation et coopération entre acteurs au bénéfice d'un accueil optimisé des enfants et jeunes.

##### Points de vigilance :

- Rendre compte régulièrement aux élus de l'avancée des discussions et des enjeux/opportunités identifiés

## Objectif 2.3 – ALSH / Faciliter l'accès à l'offre d'accueils de loisirs

### Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre

#### 2.3.1. Faciliter le parcours des familles **N**

- A l'instar du portail unique petite enfance, créer et mettre en service un portail unique d'inscription enfance-jeunesse (extension des fonctionnalités du logiciel, Espace Famille commun aux accueils petite enfance et enfance-jeunesse) – Communiquer sur ce nouveau service – Accompagner les familles pour son utilisation

##### Points de vigilance :

- Assurer une concertation entre les structures participantes à chaque étape du processus de création de l'outil commun – Encourager une harmonisation des pratiques entre structures gestionnaires
- La mise en place de l'outil peut être progressive mais doit viser à terme la participation de toutes les structures gérant des ALSH sur le territoire de l'EPCI

#### 2.3.2. Mettre en place un outil de communication commun pour l'ensemble de l'offre ALSH, afin d'en faciliter la connaissance par les familles **N**

- Par exemple, création d'une page internet regroupant les liens vers tous les sites des structures gestionnaires d'ALSH existant sur le territoire.

##### Points de vigilance :

- Veiller à la simplicité de l'outil et à sa facilité de mise à jour

### Calendrier pour ces 3 objectifs

A partir de 2024 et tout au long de la CTG en cours.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Périmètre de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publics visés : familles</li> <li>• Périmètre géographique : territoire EPCI</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p><b>Partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• epci – Communes</li> <li>• Structures publics ou privées gestionnaires d'ALSH</li> <li>• CAF - DRJSCS</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Moyens mobilisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Humains</u> : élus, chargé de coopération territoriale pour la coordination, gestionnaires publics et privés d'ALSH, DRJSCS Haute-Savoie, conseiller territorial et services de la CAF</li> <li>• <u>Techniques</u> : logiciel idem Dossier unique petite enfance</li> <li>• <u>Financiers</u> : soutien financier de la CAF (dont bonus « territoire » pour les gestionnaires d'ALSH)</li> </ul> |
| <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions partenariales / Comptes-rendus de ces réunions</li> <li>• Nombre de réunions pour l'élaboration du projet de Dossier unique – comptes-rendus de ces réunions</li> <li>• Nombre de dossiers de familles/enfants saisis dans l'Espace Famille du logiciel du Dossier unique</li> <li>• Evaluation de la satisfaction des familles vis-à-vis du Dossier unique</li> </ul>        |

### Axe 3 – Intégration sociale des personnes dans leur environnement : conforter et développer l’offre de services, en la diversifiant et en l’adaptant aux besoins des usagers

#### Objectif 3 – Faciliter l’accès aux droits pour toute personne, et, particulièrement, faciliter l’accompagnement des personnes en difficulté

##### Eléments de contexte

- Des difficultés d’accès aux droits sur le territoire, pour des typologies de publics très variés, renforcées par la fracture numérique
- Une part importante de familles monoparentales sur le territoire
- Importance des emplois saisonniers face à la configuration du territoire et sa dimension touristique
- Peu de ressources en matière de soutien psychologique sur le territoire
- Des jeunes adultes qui quittent le territoire
- Nombre important de familles, résidentes de longue date, dont les proches (particulièrement jeunes adultes) ont quitté le territoire (mobilité professionnelle, difficulté d’accès au logement) ce qui induit une disparition progressive des solidarités familiales et de voisinage
- Nombre important de familles, nouvellement installées sur le territoire, dont les proches résident dans une autre région (isolement)
- De nombreux acteurs des champs de l’accompagnement social, médicosocial et d’insertion socioprofessionnelle sont actifs sur le territoire, particulièrement grâce aux moyens mis en place par l’EPCI, qui facilite leur présence dans ses locaux, soit de façon continue, soit sous forme de permanences d’accueil – L’espace France services est un élément central de ce dispositif d’accueil et d’accompagnement des usagers
- Depuis 2021 : ouverture dans la commune d’un centre d’accueil des déplacés ukrainiens ; centre réservé, depuis avril 2024, aux personnes en situation d’urgence ; près de 150 personnes hébergées, nécessitant pour la plupart un accompagnement important

##### Objectifs généraux

- Conforter et valoriser l’offre de services du territoire opérée par les différents acteurs
- En faciliter l’accès et permettre son adaptation, lorsque c’est pertinent, aux besoins particuliers identifiés
- Permettre à toute personne de connaître cette offre de service
- Adresser une offre spécifique aux jeunes du territoire, notamment en matière de prévention et promotion de la santé

##### Objectifs opérationnels et modalités de mise en œuvre

#### 3.1. Renforcer et diversifier l’offre de service de l’espace France services : **P**

- En développant sa capacité d’accueil et de mise en œuvre de ses missions (dont : renforcement de l’équipe de conseillers France services = réalisé avril 2024)
- En déployant notamment :
  - Une démarche d’aller-vers, ciblant notamment des publics en situation de précarité, et/ou à mobilité réduite et/ou empêchés.
  - Une démarche d’inclusion numérique, voire d’autonomie numérique des usagers.

##### Points de vigilance :

- S’assurer du maintien d’un équilibre entre les différentes activités du service et d’un accès équitable à tous types d’usagers, pour tous types de demandes, notamment au regard du bouquet des opérateurs-partenaires du service
- Rechercher des partenariats et coopérations avec les acteurs qui exercent des missions dans les domaines investis par le service (ex : acteurs de l’inclusion numérique)

#### 3.2. Maintenir un Chantier d’Insertion actif et visible sur le territoire et notamment : **P**

- Développer des coopérations avec les acteurs économiques du territoire, visant une meilleure réinsertion professionnelle des bénéficiaires du Chantier d’Insertion sur le territoire et apporter ainsi une contribution à la résolution des difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises locales.
- Rendre le Chantier d’Insertion plus visible et valoriser ses salariés par des actions de communication mettant en lumière le travail réalisé par ce service et son utilité pour le territoire et ses habitants.

##### Point de vigilance :

- Maitriser la phase de réorganisation du Chantier d’Insertion, dans un contexte d’évolution interne des équipes

.../...

- Maîtriser les changements récurrents dans les attendus et les modalités d'évaluation de l'activité, ainsi que les modalités de co-financement du dispositif par ses différents partenaires opérationnels et institutionnels

### 3.3. Co-élaborer et diffuser un répertoire des acteurs **N**

- Tous acteurs intervenant au profit de la population du territoire dans les domaines de l'accompagnement social et médico-social, de l'insertion socio-professionnelle
- Mettre à disposition des usagers les plus fragiles une information complète et actualisée concernant l'offre d'accueil, d'accompagnement et de services disponible sur le territoire

Point de vigilance :

- Veiller à la simplicité de l'outil et à sa facilité d'actualisation

### 3.4. Réinvestir et/ou soutenir la mise en œuvre sur le territoire d'actions de prévention et promotion de la santé à destination des jeunes et de soutien à la parentalité **N**

En particulier :

- Remobiliser les établissements scolaires autour de projets communs à destination de leurs élèves – Ouverture vers les jeunes non scolarisés sur le territoire
- Continuer à accompagner la démarche de transformation du LAPE en LAEP labellisé par la CAF

Point de vigilance :

- S'assurer d'un engagement des établissements scolaires visant la co-construction de projets

### Calendrier

A partir de 2025 et tout au long de la CTG en cours.

### Périmètre de l'action

- Publics visés : familles, jeunes, personnes en situation précaire / en difficulté quelles qu'en soient les motifs
- Périmètre géographique : territoire EPCI

### Partenaires

- EPCI – Communes
- Acteurs du territoire / partenaires institutionnels
- CAF

### Moyens mobilisés

- Humains : élus, chargé de coopération territoriale pour la coordination, responsable RPE, partenaires, conseiller territorial et services de la CAF
- Techniques :
- Financiers : soutien financier de la CAF (dont bonus « Territoire CTG ») pour les nouvelles places éventuelles

### Indicateurs de suivi

- Comptes-rendus d'activité de la France services et du Chantier d'Insertion
- Nombre d'actions spécifiques menées et bilan-évaluation de ces actions
- Nombre de partenaires mobilisés pour la co-élaboration et la mise en œuvre des actions

## Axe 4 – Faire vivre la CTG

(axe transversal recouvrant l'ensemble des axes et objectifs précédents)

### Eléments de contexte

- Projet territorial, nécessitant pour sa réussite une mobilisation et une implication de nombreux acteurs tant institutionnels d'opérationnels.
- Une multiplicité d'acteurs présents ou intervenant sur le territoire.
- Dans chaque domaine, des acteurs qui partagent les mêmes difficultés et souhaitent que puissent s'organiser des temps d'échanges, de concertation et de coopérations – voire de mutualisations – visant une amélioration de l'offre de services aux familles, de réponse coordonnées aux besoins.
- Dans chaque domaine, une vision territoriale qui reste à établir et à étayer par des réalisations communes au bénéfice de la population locale.

### Objectifs

- Organiser et réunir régulièrement les instances de gouvernance de la CTG (COPIL, COTECH)
- Permettre un dialogue et des coopérations entre les acteurs du territoire au profit d'une approche cohérente et coordonnée des actions portées sur le territoire
- Suivre l'avancée des actions de la CTG
- Arbitrer sur les projets en cours

### Objectif 4.1 – Animer la CTG et organiser sa gouvernance

#### Modalités de mise en œuvre

**4.1.4. Conforter la « visibilité » de la fonction de chargé de coopération territoriale** (réfèrent permanent de la démarche et de la mise en œuvre des actions)

#### 4.1.5. Renforcer le rôle du Comité de Pilotage

Organiser des réunions régulières du comité de pilotage sur toute la durée de la CTG et a minima annuellement, afin d'assurer le suivi et les ajustements éventuels du déploiement de la convention et notamment du plan d'action opérationnel sur le territoire.

#### 4.1.6. Installer et animer des Comités Techniques par thématique

Installer et organiser le fonctionnement de 3 comités techniques (Petite enfance, Enfance-jeunesse, Cohésion sociales), à réunir régulièrement sur toute la durée de la CTG, composés d'acteurs du territoire et de représentants des instances institutionnelles concernées, afin d'organiser et suivre la mise en place opérationnelle des actions conduites sur le territoire dans le cadre de la CTG.

Point de vigilance :

- S'assurer de la pluralité de la composition des instances
- Communiquer régulièrement à destination de tous les partenaires, mettre en valeur les avancées

### Objectif 4.2 – Conforter, en la structurant, la coopération entre acteurs de terrain sur le territoire

#### Modalités de mise en œuvre

Initier et/ou soutenir des actions visant à :

- favoriser les dynamiques de mutualisation
- faciliter / soutenir l'échange et la rencontre
- faciliter l'échange de pratiques à travers la constitution de réseaux / temps d'échanges entre professionnels
- centraliser et rendre disponible par le biais d'outils communs l'information à destination des familles, notamment sur l'offre enfance-jeunesse (ALSH), sur l'offre petite enfance

Points de vigilance :

- Appuyer l'organisation [ou organiser et animer] des rencontres et des temps de travail entre acteurs
- Assurer un suivi de ces rencontres et temps de travail, veiller à la suite donnée et appuyer et/ou contribuer à la transposition en acte des discussions
- Communiquer auprès des partenaires et du grand public sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action / Rendre compte aux partenaires

.../...

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Calendrier pour ces 2 objectifs</b></p> <p>A partir de 2024 et en continu tout au long de la CTG en cours</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Périmètre de l'action</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publics visés : Instances de gouvernance de la CTG – Acteurs, partenaires de terrain et institutionnels</li> <li>• Périmètre géographique : territoire EPCI + instances supra-territoriales</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Pilote</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de la coopération territoriale CTG (ou référent chargé de la coordination – voir ci-dessus)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p><b>Partenaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du COPIL – Membres des COTECH</li> <li>• Tous acteurs de terrain et institutionnels impliqués dans les divers domaines d'intervention, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département 74, CAF, DRJSCS</li> <li>- Gestionnaires d'équipements et de services aux familles</li> <li>- Collectivités locales et élus</li> </ul> </li> <li>• Les publics cibles lorsque cela s'avère pertinent (les familles)</li> </ul> |
| <p><b>Moyens mobilisés</b></p> <p><u>Humains</u> : Chargé de coordination territoriale, membres des COPIL et COTECH</p> <p><u>Techniques</u> : Mise à disposition des locaux EPCI pour l'organisation des réunions</p> <p><u>Financiers</u> : //</p>                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p><b>Indicateurs de suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions annuelles du comité de pilotage / Comptes-rendus et relevés de décisions</li> <li>• Nombre de réunion des comités techniques / Comptes-rendus et relevés de décisions</li> <li>• Actions de coopération/mutualisation engagées, temps d'échanges entre acteurs</li> <li>• Bilan-évaluation de ces actions</li> </ul>                                                                                          |